

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Fillé-sur-Sarthe, sous la présidence de Monsieur Bruno CORBIN.

Étaient présents :

Mesdames Delphine DELAHAYE, Édith MÉNAGE,
Messieurs Jean-Louis BARRIER, Jean-Yves BOURGE, Bruno CORBIN, Rémy COUSIN,
Dominique FOLLENFANT, Jean-Michel GROS, Lionel HUBERT, Marcel MORTREAU membres
titulaires.

Monsieur François GARNIER, membre suppléant.

Absents et excusés :

Mesdames Corinne LEGUILLON, Laëtitia PICHON,

Monsieur Jacky LECOMTE représenté par Monsieur François GARNIER

Absents :

Madame Martine RENAULT,
Messieurs Jean-Louis BELLANGER, Anthony BRISSAULT, Stéphane BRUNET, Pascal
CHAUVEAU, Abdelmadjid EL ARRASSE, Stéphane LEFFRAY.

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel HUBERT

Membres Titulaires en Exercice : 20
Présents ou représentés : 11

ORDRE DU JOUR

1. Délibération « Futur Projet de la CDC du Pays Fléchois »
2. Questions et Informations Diverses

1. Délibération « Futur projet de la CdC du Pays Fléchois »

Monsieur le Président rappelle :

La CdC du Pays Fléchois demande l'autorisation de réaliser les travaux de restauration de cours d'eau sur la commune de Cérans-Foulletourte, sur laquelle la compétence GEMA est gérée par le SMSEAU.

Elle demande également la participation financière du SMSEAU pour les travaux réalisés sur cette commune : montant estimatif des travaux concernés : 40 600 € TTC.

Modalités :

Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage :

- Portage des études et travaux par la CDC du Pays Fléchois.
- Recherche des subventions par la CDC du Pays Fléchois (CT-Eau Sarthe aval).
- Participation financière du SMSEAU uniquement sur le reste à charge des travaux, déduction faite des subventions, plafonnée à 10 000 €TTC.
- Conventionnement en 2025, versement de la participation du SMSEAU en 2026.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

autorise le Président à signer la convention de délégation avec la CDC du Pays Fléchois avec les modalités comme énoncées ci-dessus.

Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

2. Questions et Informations Diverses

Néant

La séance est levée à 19h15

Le Secrétaire de séance



Le Président

